

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION N° DEL081-18

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20180917-DEL081-18-DE
Date de télétransmission : 24/09/2018
Date de réception préfecture : 24/09/2018

L'an deux mille dix-huit, le 17 septembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 11 septembre 2018, s'est réuni à la mairie
en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} S. BRANON-MAILLET, C. EGEE, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, C. TISON, et MM. R. BAH,
T. BARRAL, J.M. BERINGUIER, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J.-P. GABBERO, J.C. GUERRE-
GENTON, J. PAVAN, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} BEREZIAT Isabelle (Pouvoir à Christiane EGEE, en date du 11 septembre 2018)
M^{me} BONNIN-DESSARTS Alberte (Pouvoir à Christine TISON, en date du 13 septembre 2018)
M^{me} CUSSIGH Sylvie (Pouvoir à Habib EL GARES, en date du 12 septembre 2018)
M. BERTHOLLET Paul (Pouvoir à Claude SERGENT, en date du 17 septembre 2018)
M. DUSSEY Andy (Pouvoir à Jean-Claude GUERRE-GENTON, en date du 17 septembre 2018)
M. MORIN Georges (Pouvoir à Pierre VERRI, en date du 17 septembre 2018)

Absents excusés :

M^{me} AMBREGNI Nadège
M. DUBOIS Stéphane
M^{me} FERRACIOLI Chantal
M^{me} GERACI Marianne
M^{me} GONZALEZ Gisèle

MME CHRISTIANE EGEE A ETE ELUE SECRETAIRE DE SEANCE.

OBJET : Décision modificative n°1.

Rapporteur : Pierre VERRI

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la décision modificative n°1 du
budget suivante :

38179 Code INSEE	Mairie de Gières BUDGET VILLE	DM n°1 2018
---------------------	----------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Décision modificative n°1/2018

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-64111-20 : Rémunération principale	0,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64131-422 : Rémunérations	0,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	120 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-657362-520 : CCAS	120 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	120 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	120 000,00 €	120 000,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-2031-020 : Frais d'études	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2113-824 : Terrains aménagés autres que voirie	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Conclusions : la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 17 septembre 2018.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI.